****

**Appel à proposition des Axes de la MSHS Sud- Est 2023**

En vue d'établir leur programmation scientifique 2023, les cinq Axes de recherche de la MSHS Sud-Est vous invitent à soumettre vos propositions par mail (à mshs.recherche.fr@univ-cotedazur.fr) avant **le 9 janvier 2023 à 17h.**

**Cadre de l'appel à propositions**

* Les projets doivent répondre à un impératif de pluri ou d'interdisciplinarité. Ils répondent à la mission des MSH de jouer "un rôle central dans l’évolution du secteur SHS des sites et dans le développement de la pluri et de l’interdisciplinarité" (Charte des MSH).
* Les projets doivent correspondre à des recherches qui ne pourraient pas se faire dans un seul laboratoire. Ils doivent donc associer au moins deux laboratoires membres de la MSHS Sud-Est (ou à défaut un laboratoire membre de la MSHS Sud-Est et un autre laboratoire d'Université Côte d'Azur).
* Les porteurs doivent être membres d'un laboratoire de la MSHS Sud-Est. Les doctorant.e.s sont invité.e.s au même titre que les chercheur.e.s à soumettre des projets.
* Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs axes de la MSHS Sud-Est. Une attention particulière est portée aux projets favorisant les liens avec autres structures d'UCA partenaires de la MSHS Sud-Est (Académies de l'IDEX, EUR, Instituts). La présentation des thématiques des cinq axes de recherche de la MSHS Sud-Est est disponible sur le site de la MSHS Sud-Est :

<https://mshs.univ-cotedazur.fr/recherche/axes-de-recherche>

* Le budget disponible pour cet appel à projet est de 6000 € HT par axe. En conséquence, les demandes de financement doivent donc être adaptées à ce budget. NB : il est tout à fait possible de répondre à cet appel sans demande de financement immédiat, afin de s'inscrire dans la programmation des axes et d'engager un dialogue interdisciplinaire (ex. : séminaires internes).
* Seules sont éligibles des dépenses de fonctionnement (frais de missions, frais de réception, stages, aide à la publication ou à la relecture, organisation de colloques, etc.)
* Les projets acceptés devront être réalisés durant l'année civile 2023. La date limite d'engagement des dépenses est fixée au 15 décembre 2023. Les subventions accordées ne sont pas versées aux laboratoires ; elles sont gérées par le service financier de la MSHS Sud-Est.
* Modalités de réponse : le formulaire de réponse à l'appel doit être complété avant le 9 janvier 2023 à 17h.
* Contact : l'équipe de la MSHS Sud-Est est à votre disposition pour toute question et information complémentaire : mshs.recherche@univ-cotedazur.fr

**Formulaire de réponse**

à transmettre à mshs.recherche@univ-cotedazur.fr avant le 9 janvier 2023 à 17h.

(les champs marqués d'un \* sont obligatoires)

1. Porteur du projet (nom, prénom, e-mail) : \*

2. Unité du porteur du projet (effacer les mentions inutiles) \*

BCL / CEPAM / CERDP / CMMC / CRHI / CTEL / ERMES / ESPACE / GREDEG / GRM / LADIE / LAMHESS / LAPCOS / LIRCES / LISA / TRANSITIONS / URMIS

 3. Co-porteurs éventuels du projet (nom, prénom, unité, adresse e-mail)

4. Titre de la proposition \*

5. Acronyme

6. Axe(s) concerné(s) (effacer les mentions inutiles) \*

* Axe 1 : Sciences cognitives et computation
* Axe 2 : Technologies numériques, communautés et usages
* Axe 3 : Mondialisations, circulations, altérités
* Axe 4 : Territoires : construction, usages, pouvoirs
* Axe 5 : Histoire des idées, des sciences et des pratiques

7. Type de proposition : présentation de travaux, projet exploratoire ou avancé, poursuite d'activité, manifestation scientifique (préciser), constitution ou renforcement d'un groupe de recherche interdisciplinaire, etc.

8. Date(s) ou période envisagées (en 2023 uniquement)

9. Partenaires de la MSHS Sud-Est (effacer les mentions inutiles)

BCL / CEPAM / CERDP / CMMC / CRHI / CTEL / ERMES / ESPACE / GREDEG / GRM / LADIE / LAMHESS / LAPCOS / LIRCES / LISA / TRANSITIONS / URMIS

10. Autres partenaires (Université Côte d'Azur ou extérieurs)

11. Caractère interdisciplinaire du projet (disciplines impliquées, apport des partenaires et modalités de collaboration) \*

12. Résumé du projet (objectifs, réalisations attendues) \*

13. Montant demandé à l'axe (€ HT, facultatif). Rappel : le budget disponible pour cet appel à projet est de 6000 € HT par axe. En conséquence, les demandes de financement doivent être adaptées à ce budget

14. Budget du projet (recettes) : indiquer les financeurs (incluant les axes de la MSHS), les montant HT et les mentions "recette sollicitée" ou "recette acquise"

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Financeur | Montant(€ HT) | Recette acquise (A) ou sollicitée (S) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Total des recettes |  |  |

15. Budget du projet (dépenses) : indiquer les postes de dépenses et les montants HT (rappel : seules sont éligibles les dépenses de fonctionnement)

|  |  |
| --- | --- |
| Postes de dépenses (seules les dépenses de fonctionnement sont acceptées) | Montant(€ HT) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Total des dépenses |  |

Total des dépenses = Total des recettes

 16. Liste des pièces jointes au formulaire (ex. : projet scientifique détaillé, programme, calendrier, dossiers déposés en réponse à d'autres appels, toute information complémentaire pour le comité d'axe, etc.)